

DELIBERATION N° 20_16

L'an deux mille dix-vingt, le six février à 19 heures,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET : SUBVENTION ASSOCIATIONS
ENFANCE JEUNESSE
1^{ER} VERSEMENT**

Date de la convocation : le 30 janvier 2020

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Votants : 31</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; Patrick FALCON, Martine MACHON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Jean Louis MONIN, Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER (Saint-Laurent du Pont) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p>Pouvoirs : Évelyne LABRUDE à Cédric MOREL – Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER</p>
--	--

CONSIDERANT la Compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la nécessité de garantir la trésorerie des associations, maitres d'œuvre des actions de la politique enfance jeunesse de la communauté de communes, en versant un premier acompte s'élevant à 50% de la somme versée en année N-1,

CONSIDERANT le tableau récapitulatif ci-dessous des versements présentés à l'approbation du Conseil Communautaire,

Associations	Versé en 2018	Versé 2019	1 ^{er} versement 2020
	Total	Total	50% du total 2019
AADEC – ALSH Coordination LAEP et actions	72 507 €	75 944 €	37 972 €
AAVE	66 945 €		
Crèche FEES ET LUTINS	101 000 €	101 000 €	50 500 €
Crèche le Sac à Jouets	101 000 €	101 000 €	50 500 €
Crèche les Titounets	150 000 €	150 000 €	75 000€
POUR L'ACTION JEUNES CHARTREUSE	145 223 €	182 822 €	91 411 €
CSPG - CRPE	4 620 €	4 620 €	2 310 €
CSPG - LAEP	5 742 €	13 271 €	6 635 €
CSPG - ALSH +coordinations & actions	104 520 €	119 587 €	59 794 €
TOTAL	751 557 €	748 244 €	374 122 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré sur chaque montant, à l'UNANIMITÉ.

- **VALIDE** les montants présentés un par un.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au mandatement desdites sommes.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 13 février 2020,

Le Président,

Denis SEJOURNE

